

REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE  
COMMUNE DE LIMOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AR-PM-11-206-2024-0156

**Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police**

**Sous Domaine : Police Municipale**

Nous, Maire de la Commune de LIMOUX.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu mon Arrêté en date du 5 Novembre 2020 portant délégation de signature.

Vu les Articles L 2122-18, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du Code Général des collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route notamment en son article R 411-1 et suivants.

Vu l'arrêté interministériel en date du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière et les textes qui l'ont complété notamment les arrêtés des 5 Août et 30 Octobre 1968.

Considérant qu'à l'occasion du « Relais de la Flamme Olympique » organisé par le Comité National Olympique qui se déroulera le Jeudi 16 Mai 2024, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures convenables pour éviter les accidents.

- **ARRETONS** -

**Article Premier** : A l'occasion du relais de la Flamme Olympique organisé par le Comité National Olympique, le Stationnement des véhicules, cycles et motocycles sera interdit sur le pourtour de la basilique Notre Dame de Marceille, avenue André Chénier, avenue Oscar Rougé, rue Jean Jaurès, place de la République, rue Saint Martin dans la partie comprise entre la place de la République et la rue Carrasserie, rue Carrasserie, place du Presbytère, allée du 19 Mars 1962 dans la partie comprise entre le Pont Neuf et le Pont Vieux, Esplanade François Mitterrand et sur le parking du gymnase l'Olympie à LIMOUX du Mercredi 15 Mai 2024 – 20 heures au Jeudi 16 Mai 2024 – 16 heures.

**Article 2** : La Circulation des véhicules, cycles et motocycles sera interdite sur le pourtour de la basilique Notre Dame de Marceille, avenue André Chénier, avenue Oscar Rougé, rue Jean Jaurès, place de la République, rue Saint Martin dans la partie comprise entre la place de la République et la rue Carrasserie, rue Carrasserie, allée du 19 Mars 1962 dans la partie comprise entre le Pont Neuf et le Pont Vieux, avenue du Maquis et sur le Pont Vieux à LIMOUX le Jeudi 16 Mai 2024 de 10 heures à 15 heures.

La Circulation des véhicules, cycles et motocycles sera interdite Esplanade François Mitterrand Jeudi 16 Mai 2024 de 7 heures à 18 heures

**Article 3** : Les interdictions seront indiquées par des panneaux de signalisation réglementaires.

**Article 4 :** Tout contrevenant s'expose à une mise en fourrière de son véhicule.

**Article 5:** Messieurs les Agents de la Police Municipale et Monsieur le Lieutenant Commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LIMOUX et SAINT HILAIRE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait en Mairie, LIMOUX le 18 Avril 2024  
Pour le MAIRE et par délégation**



**L'Adjoint au Maire,**

**Pierre ROUQUAIROL**